



INCINERATEUR RECHERCHE DECHETS

La Semaine Européenne du Développement Durable (30 mai au 5 juin) est l'occasion pour nous de mettre en évidence ce qui s'est passé dans une discrétion totale le 27 mai dernier. Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) s'est réuni à la Préfecture du Puy De Dôme pour étudier, entre autres, la demande du VALTOM d'élargir la zone de chalandise de l'incinérateur clermontois pour ne pas pénaliser (dixit) son prestataire VERNEA SUEZ. Concrètement, **le VALTOM, qui dispose maintenant du plein exercice en matière de déchets, se sent investi des pleins pouvoirs** pour donner satisfaction au groupe SUEZ Environnement. Celui ci pourra faire venir des ordures des départements limitrophes pour combler le vide de four attendu.

Quelle bonne idée d'aller chercher encore plus loin des déchets (triés ou non) pour les brûler en ville. Les élus qui ont cautionnés le projet d'incinérateur pour solutionner localement leurs problèmes de déchets seront ravis d'apprendre qu'ils ont été dupés et que les promesses faites à l'époque par les Présidents successifs du VALTOM (André GAY puis Gabriel GAY) se sont envolées sous les coups de buttoir des industriels. Les populations comprendront également que l'abandon de compétence des Conseils Municipaux puis des Syndicats de collecte au profit d'une structure unique démontre ses limites et ses faiblesses face aux industriels. Cette démocratie de 3ème niveau n'exonère pourtant pas les élus de base de leurs responsabilités.

L'UFC Que Choisir et Puy de Dôme Nature Environnement, rejoints par la CLCV, avaient écrit à Madame la Préfète pour demander de retirer de l'ordre du jour du CODERST cet élargissement d'approvisionnement. **Nous demandons que soient d'abord réglés les implosions dans le four de l'incinérateur qui provoquent l'ouverture des clapets de sécurité relarguant en échappement libre des fumées polluantes non traitées et ce depuis la mise en service de l'incinérateur.** Nous avons essuyé un refus de report de la part de l'Administration Préfectorale difficilement compréhensible car l'incinérateur est actuellement à sa capacité maximale autorisée.

Comment ne pas voir dans **le résultat du vote (7 pour, 6 absents et 2 contre)** la pression des lobbys, avec l'appui des représentants de l'Administration qui sont majoritairement représentés au CODERST. **Pourquoi tant de précipitation alors qu'un nouveau plan régional de traitement des déchets remplacera les plans départementaux?**

Il n'est pas raisonnable d'accorder de nouvelles dérogations à ceux qui s'étaient trompés sur le dimensionnement de l'outil.

On peut être pour ou contre le transport de déchets sur de longues distances, avec les incidences accidentogènes et de pollution qui en découlent. Nous rappelons que le rail était la priorité absolue du VALTOM pour faire accepter l'incinérateur, principe qui n'a jamais vu le jour.

On peut être pour ou contre le principe de proximité prôné par le Ministère

On peut être pour ou contre l'oubli des promesses données par le VALTOM

Nous rappelons que le Syndicat Mixte Départemental (nom officiel du Valtom) doit être au service exclusif des populations du Puy de Dôme et de la zone de Brioude, territoire pour lequel il a été missionné.

Daniel BIDEAU

Président

UFC QUE CHOISIR AUVERGNE

Gérard QUENOT

Administrateur national UFC QUE CHOISIR

En charge du dossier déchets

CONTACT PRESSE : 06 73 22 70 03